



# L'Épiphanie

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353-21

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 16 février 2022, le *Règlement numéro 353-21*, intitulé « *Règlement numéro 353-21 modifiant le programme particulier d'urbanisme de la Paroisse de L'Épiphanie intégré à l'annexe A du règlement du plan d'urbanisme numéro 277-07-13 afin d'y réviser la grille de spécifications de la zone c2-01* ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 23 mars 2022.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 25 mars 2022.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 mars 2022

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE